Conseil de quartier Est-Rhône

Commission urbanisme

Compte-rendu de la réunion du 1 février 2016

Présents : Y. Botton, R. Brighi E. Cazin J. Chabert, F. Chamoulaud, I. Chemin, R. Clocher

Excusé: A. Cerf

Prochaine réunion de la commission : lundi 7 mars, 19h.

Réponses du Maire aux courriers du C. de Q ; et du C.I.L.

L'échange a porté essentiellement sur la réaction du Maire d'arrondissement aux courriers que lui ont adressé le Conseil de quartier est/Rhône et le CIL « la Croix-Rousse n'est pas à vendre » que ce soit oralement dans le cadre d'une réunion de ce dernier ou par courriel adressé au C. de Q. en réponse au nôtre.

Ce message reçu le jour même par Isabelle a été lu in-extenso.

Cette réaction ressentie comme « un attaque » « agressive » développe deux principaux arguments :

- L'importance et la qualité de la concertation réalisée que nous mésestimerions (200 propositions retenues),
- la nécessité de développer le parc de logements dans ses différentes catégories et donc de préserver les potentialités de construction et en particulier celles des dents creuses.

<u>Comme suite à ces réponses</u> nous avons décidé de demander un rendez-vous au Maire pour les membres de la commission urbanisme de préférence à une participation à la réunion mensuelle qui ne faciliterait pas un échange détendu et précis.

Nous souhaiterions que l'échange porte sur les guestions suivantes :

- Qu'en est-t-il de l'avenir des espaces publics disponibles (terrain face au cimetière),
- Qu'entend-t- par la notion de » construction raisonnée » utilisée dans cette réponse du Maire ? cela signifie-t-il que nous pouvons travailler ensemble sur le choix de dents creuses à protéger ?
- Quelles sont les critères d'une concertation de qualité ?
- Réaménagement de la petite place de la Croix-Rousse : quelle procédure et quel calendrier d'élaboration ?

- Suite à nos demandes sera-t-il possible d'obtenir l'autorisation de visiter le site de l'ex collège Maurice Sève ?

Il a té évoqué dans la discussion la nécessité de disposer d'informations chiffrées dans le domaine du logement. Jean qui dispose de données les diffusera

Voir, déjà, un dossier assez complet (6 pages) « PLUH, fiche communale : Habitat, Lyon 4 » diffusé par le Grand Lyon. (je peux le ventiler si tu ne l'as pas)

Récents décrets ministériels concernant la réglementation de l'occupation de l'espace public

Il nous apparait que ces décrets ont pour principal objectif d'assouplir la réglementation et de faciliter ainsi la réalisation de projets.

Mais il y a le risque que certains maires utilisent cette souplesse pour imposer des projets personnels

Insatisfaisants.

Par ailleurs on ne voit pas trop pour le moment comment sera « renforcée la prise en compte des observations formulées par le public »

Avenir de la commission urbanisme :

Les bonnes raisons de la maintenir : l'élaboration des projets envisagés :

- petite place de la Croix-Rousse,
- le quai d'Herbouville,
- la navette,

(C.R. rédigé par J Chabert à modifier éventuellement)